

Jacques Monfrin

## LES TRADUCTEURS ET LEUR PUBLIC EN FRANCE AU MOYEN ÂGE<sup>1</sup>

Nous avons indiqué, dans un précédent travail, que seul un petit nombre de textes antiques avaient été traduits en français pendant le Moyen Âge. Nous voudrions aujourd'hui reprendre la question des traductions françaises d'un autre point de vue et montrer, si possible, comment les textes qui ont été traduits se sont diffusés, quel public ils ont trouvé, combien de temps ils sont restés en service. Une chose est d'établir la liste des textes traduits, une autre de savoir quand et comment telle traduction s'est répandue; et là, c'est un problème d'histoire de la civilisation autant qu'un problème d'histoire littéraire que nous devons aborder. Il ne sera d'ailleurs pas résolu ici, car nous savons mal de qui est constitué, au Moyen Âge, le public, nous ignorons souvent jusqu'où les œuvres littéraires médiévales ont pénétré, quels cercles elles ont pu toucher.

La méthode la plus sûre serait d'étudier comment et à quel degré les textes qui nous intéressent ont été utilisés dans les œuvres postérieures. Mais faute d'éditions et de répertoires nous n'avons guère la possibilité d'instituer une telle recherche. Nous nous proposons donc d'utiliser aujourd'hui un moyen beaucoup plus grossier, fondé sur l'examen des manuscrits et leur histoire. C'est une vérité d'évidence qu'un texte souvent copié est un texte qui a eu du succès et de l'influence, à partir du moment, bien entendu, où la littérature a été lue (cette affirmation ne vaudrait certainement pas pour le *Roland*, mais pour des traductions, à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elle ne paraît guère discutable). On pourrait contester ce principe de recherche, en disant que le hasard des destructions nous empêche d'avoir une idée précise de ce qu'était autrefois la situation, que d'ailleurs les manuscrits ont été d'autant plus soigneusement conservés qu'ils étaient plus beaux, la valeur artistique des peintures ayant plus compté que l'intérêt du texte; des copies sans illustrations, hâtivement transcrites sur papier demeurent toujours exposées à la destruction : tout essai de statistique serait donc faussé au départ. Il y a du vrai dans ces réserves. Mais ce n'est quand même pas un hasard si un texte comme le *Roman de la Rose*, dont nous savons l'importance et l'influence

---

<sup>1</sup> Ce travail, plus encore que le précédent, a un caractère provisoire, et j'ai renoncé à apporter, sur une série de points qui seront développés ailleurs, les justifications qui s'imposeraient, me limitant à compléter au passage des listes de manuscrits déjà publiées.

continuelle pendant tout le Moyen Âge, nous est encore conservé par environ deux cents exemplaires, et (c'est un peu répondre à l'objection faite tout à l'heure), si certains sont très beaux, un grand nombre sont extrêmement négligés; on pourrait, à propos du *Lancelot en prose*, faire des constatations du même ordre. Il y a une certaine corrélation entre le succès littéraire et le nombre de copies qui nous ont conservé une œuvre.

Les *Arts d'aimer* tirés d'Ovide semblent n'avoir connu aucune diffusion. De ces petits poèmes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles nous n'avons que peu de manuscrits, parfois un seul, et très tôt, on cessa de s'y intéresser. Seules les *Métamorphoses*, travesties en *Ovide moralisé*, ont eu du succès. Ce déguisement ne gênait personne, plaisait, au contraire, et malgré tout, apprenait aux gens bien des choses sur l'Antiquité, des noms, des fables : le texte a servi, suivant un mot d'E. R. Curtius, d'annuaire, de Bottin de l'Olympe<sup>2</sup>. Vingt-deux manuscrits s'échelonnent du XIV<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ensuite, des remaniements : en 1746, une adaptation en prose pour le roi René, qui ne semble pas avoir été lue hors de sa cour; à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle une compilation nouvelle prend le relais : c'est une traduction de l'*Ovidius Moralisatus* de Pierre Bersuire, combinée avec un résumé de l'*Ovide moralisé*. Elle a été imprimée à Bruges par Colard Mansion et l'on pense, sans en être absolument sûr, que l'imprimeur en fut aussi l'auteur. Nous en retrouvons des exemplaires manuscrits chez Louis de Bruges, chez Wolfart de Borselle, maréchal de France, et beau-frère du seigneur de la Gruthuyse, et chez Édouard IV d'Angleterre. Notons la diffusion de ce texte dans un milieu uni par des liens de famille ou d'amitié.

Expliquons ici une particularité que nous rencontrerons à nouveau. On trouve souvent, dans la bibliothèque de Louis de Bruges et dans celle du roi Édouard, les mêmes textes copiés dans des exemplaires semblables. La comparaison est aisée, les manuscrits de Louis de Bruges étant presque tous arrivés à la Bibliothèque nationale de Paris, ceux d'Édouard IV, conservés autrefois au château de Richmond, où en fut dressé dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle un inventaire assez précis, faisant aujourd'hui partie du fonds Old royal Mss du

---

<sup>2</sup> «Die Metamorphosen waren aber auch das romanhaft spannende Repertorium der Mythologie. Wer war Phaeton? Lycaon? Prokne? Arachne? Für tausend solche Fragen war Ovid das Who's Who». *Europäische Literatur und Lateinisches Mittelalter*, Berne, 1948, p. 26.

Musée britannique<sup>3</sup>. Lorsque le roi d'Angleterre fut chassé de son trône par Warwick, il se réfugia à Bruges, où il fut reçu par Louis de la Gruthuyse. Ayant eu l'occasion d'admirer les beaux livres de son hôte, il se mit en rapport avec les artistes qui travaillaient pour lui et ne cessa désormais de leur passer des commandes. Ces circonstances peuvent contribuer à expliquer, à côté du rôle joué par Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire, et par Caxton, un certain nombre de rapports littéraires qui apparaissent, à la fin du XV<sup>e</sup>, entre la Flandre et l'Angleterre.

Ces *Métamorphoses moralisées* ont eu la vie dure. Après Colard Mansion, Vérard les a plusieurs fois rééditées à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et en 1531 encore, il se trouve un imprimeur, Philippe le Noir, pour remettre sous presse cette vieillerie. Il faudra attendre 1532 pour que la traduction de François Habert libère du passé.

Les *Faits des Romains* ont paru en 1213, probablement, et M. O. Jodogne a signalé combien l'ouvrage eut, tout de suite, d'influence : il est demeuré un des livres de base de la culture laï que pendant tout le Moyen Âge. Nous en conservons en effet, et la liste dressée n'est sans doute pas complète, cinquante-neuf manuscrits<sup>4</sup>, copiés à toutes les époques : en gros, onze manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle, dix-huit du XIV<sup>e</sup>, trente du XV<sup>e</sup>; et nous en rencontrons un exemplaire à peu près dans toutes les grandes bibliothèques anciennes dont nous avons le catalogue. Même quand l'ouvrage fut manifestement vieilli, on le recopia encore très souvent. Antoine Vérard l'a imprimé deux fois, en 1490 et en 1500. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, à la cour des ducs de Bourgogne, où pourtant les *Faits des Romains* continuaient d'être appréciés (on conserve encore huit manuscrits qui se trouvaient à l'époque dans la région flamande) on tenta de faire quelque chose de nouveau. C'est la traduction de César par Jean Duchesne, offerte en 1473 à Charles le Téméraire. Fait bien notable, elle ne fut pas diffusée en dehors du milieu bourguignon : il y en avait un exemplaire chez un conseiller de

---

<sup>3</sup> H. Omont, *Les manuscrits français des rois d'Angleterre au château de Richmond*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, Paris, 1891, p. 1-13.

<sup>4</sup> Ajouter aux listes établies par MM. F. Flutre et B. Woledge : Dresde O. c. 80 (cf. R. Bossuat, *César*, cité p. 000, p. 258). – New-York, Pierpont Morgan 516 (La Vieuville, Château de Troussures, catal. vente 1909, n<sup>o</sup> 31). – Pommerfelden 370 (Antoine de Bourgogne). – et peut-être Baltimore, R. Garrett 129.

Charles le Téméraire, Jacques Douche, chez le comte de Larmarck, chez Philippe de Clèves, chez Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, enfin, ne nous étonnons pas, chez le roi Édouard IV d'Angleterre; aucun chez des seigneurs de la France centrale.

Nous avons dit que le texte de Végèce est l'un des premiers à avoir été traduit. La traduction qui fut faite en Angleterre, conservée par un seul manuscrit, semble n'avoir jamais été répandue. En revanche, de celle de Jean de Meun, on compte vingt manuscrits et deux remaniements. L'un, en vers, fut exécuté par Jean Priorat, de Besançon, entre 1284 et 1290, c'est-à-dire cinq ou six ans après le travail de Jean de Meun, pour Jean de Châlon-Harlay. Ce personnage, dont le rôle politique fut important au temps de Philippe le Bel, était un de ces grands seigneurs de l'Est de la France qui jouaient de leur position entre la France et l'Empire pour développer leur influence. Il est intéressant de noter que la famille de Jean de Brienne, comte d'Eu, pour qui travailla Jean de Meun, et celle de Jean de Châlon-Harlay seront unies, à la génération suivante, par plusieurs mariages. Lorsqu'on examine les dédicaces des œuvres médiévales on retrouve souvent les mêmes noms, et on a l'impression que les liens de famille ont joué un grand rôle dans le développement de cette littérature. La traduction de Jean de Meun semblait encore utile au XV<sup>e</sup> siècle, mais, comme elle paraissait alors un peu vieillie, on la revisa, en retouchant non seulement la langue, mais quelques détails d'interprétation. Trois manuscrits nous ont conservé ce second remaniement. De son côté, Jean de Vignay reprit le texte, vers 1320, et il nous reste dix copies de son œuvre. Enfin, une troisième traduction, anonyme celle-là, et moins bien accueillie (deux copies seulement), vit le jour en 1380. Il faudra attendre 1530 pour que paraisse, par les soins de Nicolas Volcy, une nouvelle traduction de Végèce : on s'est donc servi jusqu'à cette date, lorsque l'on voulait lire le texte en français, des traductions médiévales.

La traduction des lettres de Sénèque (c. 1309) faite pour Bartolomeo Siginflo, chambellan du royaume de Naples, nous retiendra plus longtemps. Elle provenait d'un milieu italien qui n'avait probablement que peu de relations avec les milieux français, et de fait on a longtemps cru qu'elle n'était pas sortie d'Italie. Lorsqu'Antoine Thomas écrivit sur ce texte une notice dans *l'Histoire littéraire de la France*<sup>5</sup>, il ne connaissait que deux manuscrits,

---

<sup>5</sup> T. 35 (1921), p. 633-635. Ajouter : Bruxelles 9091. – Bruxelles 10546. – Paris, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20545.

indiscutablement de main italienne, sans que, malheureusement, leur origine soit précisément connue. Or il existe d'autres copies, exécutées en France : l'une remonte au début, une autre au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Charles V en possédait deux, qui sont aujourd'hui perdues; mais nous savons que dès 1380, l'une passa chez le duc Louis d'Anjou. D'autre part, existe encore aujourd'hui dans la bibliothèque de Bourgogne un exemplaire de ces lettres de Sénèque qui a tout à fait le type des manuscrits faits pour Charles V et doit être une réplique de ceux du roi. On a bien l'impression que la bibliothèque du Louvre a servi de relais et qu'il y a eu, à partir de ce moment là, une nouvelle diffusion de notre texte. Jean de Berry en avait probablement un, mais ce n'est pas absolument sûr car l'article du catalogue est rédigé de telle manière qu'il peut s'agir d'un manuscrit latin. On retrouve notre traduction dans la bibliothèque des ducs de Savoie, à Chambéry, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle; on la trouve encore, et beaucoup de nos textes ont suivi un itinéraire semblable, dans l'Espagne du Nord : le prince de Viane et le connétable de Portugal, l'usurpateur du trône de Castille, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle en possédèrent des exemplaires : il faudra attendre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1582) pour que le texte des *Lettres à Lucilius* soit de nouveau mis en français.

Le texte français établi pour Bartolomeo Siginulfo vers 1309 se répandit tout de suite en Italie. Dès 1313, un marchand florentin, Riccardo Pietri dei Filipetri (mort en 1325), le fit traduire en italien; quelques copies attestent le succès de cette nouvelle version en Italie; puis elle est passée en Espagne. Fernan Perez de Guzman, à une date encore imprécise, la fit à son tour traduire en castillan. Notons au passage que Fernan Perez de Guzman était l'oncle du marquis de Santillane et le neveu de Pedro López de Ayala : il faisait partie de ce groupe de grands seigneurs qui firent tant pour l'introduction en Espagne des œuvres de la Renaissance italienne. Notre texte, sous la forme espagnole, connut un vrai succès : il fut imprimé à Saragosse en 1496, à Tolède en 1502, puis en 1510, à Alcala de Henarès en 1529, à Amberès en 1551. Pendant que notre texte cheminait de Naples à Florence et de Florence en Castille, le texte français, venu cette fois de France, a été adapté, vers la même époque, en catalan.

L'histoire de la traduction de Tite-Live est, elle aussi, très longue. Bersuire la termina vers 1354-1355, peut-être même en 1356. Assez tôt, nous avons des témoignages de sa diffusion. Bersuire avait mis en tête de son ouvrage un petit dictionnaire des latinismes nouveaux qu'il avait été amené à forger pour rendre le texte de l'historien latin. Ces

néologismes risquaient de ne rien signifier pour un lecteur français qui, ignorant de quoi il s'agissait, n'aurait guère été avancé en trouvant dans une phrase des mots comme «consule», «auspique», ou «compagnon naval». En 1378, un clerc de la Sainte-Chapelle de Paris, Jean Daudin, qui traduisit pour Charles V le traité de Pétrarque *Contre l'une et l'autre fortune*, composa à son tour un petit glossaire : voici ce qu'il nous dit :

«Avec ce, pour plusieurs mos obscurs qui ou procès de ce livre sont nus en signification a ceulx qui n'ont veu ou entendu les livres des poetes et d'autres aucteurs, et il ne me laisse point adjouster ou diminuer a mon pouvoir aucune chose ou corps de ce livre, qui est moult autentique, sollenel, j'ay mis en un livret a part l'exposicion des dix mos et yceulx mos meismes selon l'ordre des lettres qui se commencent A. B. C. etc. Et pourra on savoir quelz motz y seront exposez par ce que sur ung chascun tel mot, ou cours du livre, aura un point de vermillon [on admirera au passage ce soin de la présentation]. Neantmoins, en laisse je plusieurs a exposer, pour ce que on les pourra trouver au commencement de la translacion que le prier de Saint Eloy fist sur le livre de Titus-Livius<sup>6</sup>».

Pour que dès 1378, on puisse, en tête d'un ouvrage, se permettre de dire : «Si vous ne comprenez pas le sens d'un mot, allez le chercher dans le Tite-Live de Bersuire», c'est que ce livre n'était pas rare; et aussi que Jean Daudin savait que les lecteurs de son Pétrarque devaient avoir sous la main un Tite-Live. De fait, les manuscrits de Bersuire sont extrêmement nombreux. L'exemplaire présenté à Jean le Bon a disparu : on en possède une copie tardive, mais directe : nouvel exemple de la transmission familiale des œuvres.

Jean le Bon donna un Tite-Live à sa fille, qui devint duchesse de Bar. La volume passa ensuite au petit-fils de Marie (je laisse de côté des intermédiaires qui nous sont connus) et finit par échouer chez le roi René, qui en fit à son tour cadeau à un homme bien connu pour

---

<sup>6</sup> L. Delisle, *Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les remèdes de l'une et l'autre fortune*, dans *Notices et Extraits*, t. 34, 1, (1891), p. 295.

avoir conduit Jeanne d'Arc de Vaucouleurs à Chinon, Robert de Baudricourt. Baudricourt prête un jour son livre à un échevin de Metz, Jean de Vy. Nous possédons la copie que fit alors excéuter Jean de Vy, avec, en tête le «pedigree», si le mot est permis, d'où nous tenons les détails qui viennent d'être rapportés. On ne sait si les autres filles du roi Jean ont reçu un Tite-Live, mais nous en trouvons un chez tous ses fils. Chez Charles V, chez Jean de Berry, chez le duc de Bourgogne, probablement aussi chez le duc d'Anjou (ceci est moins sûr, car nous sommes mal renseignés sur les livres de Louis d'Anjou: toutefois, une quittance donnée à Gilles Malet semble bien indiquer que le duc d'Anjou avait acheté un Tite-Live). Charles V possédait plusieurs manuscrits de la traduction de Bersuire; on se demande pourquoi les souverains collectionnaient ainsi trois ou quatre exemplaires des mêmes textes : à cause des images probablement. L'un d'eux est conservé, c'est le ms. 777 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui porte une note autographe du roi, indiquant que le volume a été transcrit et «parfait» sur son ordre. Ce volume fut prêté plus tard à Louis de Guyenne. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, n'en avait qu'un, mais son petit-fils, Philippe le Bon, avait augmenté la collection : nous lui en connaissons trois. On pourrait dresser une longue liste de tous les seigneurs propriétaires d'un Tite-Live au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles. Je me limiterai à donner quelques noms : Louis de Bourbon, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut décapité en 1477 et dont la bibliothèque contenait tant d'œuvres importantes de la fin du Moyen Âge; le connétable Charles de Bourbon, une reine Jeanne, qui pourrait être Jeanne de Navarre, femme d'Henri IV d'Angleterre, Louis d'Orléans et son fils Charles, le poète, Dunois, le bâtard d'Orléans, le Grand bâtard de Bourgogne, Antoine, Louis de Bruges etc. Nous conservons encore vingt-sept exemplaires plus ou moins complets qui semblent antérieurs à 1420, et comme plusieurs sont très semblables, il paraît bien que des ateliers les ont produits en série. Deux copies au moins sont signées d'un même scribe, ce Raoul Tainguy qui ajoutait volontiers des facéties à la fin de ses transcriptions (on lui doit en particulier le grand recueil des poésies d'Eustache Deschamps). Donc vingt-sept exemplaires avant 1420, trente-quatre entre 1430 et la fin du siècle. Une particularité présentée par plusieurs d'entre eux montre que ces textes n'étaient pas toujours reproduits mécaniquement pour servir d'ornement aux collections de bibliophiles indifférents au contenu. La seconde décade de Tite-Live étant perdue depuis la fin

de l'Antiquité, l'humaniste italien Leonardo Bruni composa pour combler la lacune, en se servant de divers textes grecs, un récit de la première guerre punique. Cette œuvre fut traduite vers le milieu du siècle, au temps de Charles VII, par un certain Jean Lebesgue, personnage très important pour la vie littéraire du XV<sup>e</sup> siècle français, un des hommes, en particulier, qui ont servi de point de contact entre l'humanisme italien et le premier humanisme français. Ils sont assez rares à l'époque. Or on eut l'idée d'incorporer la traduction de Jean Lebesgue dans les exemplaires du Tite-Live de Bersuire, entre la première et la troisième décade.

Nous avons quelques témoignages précis de l'intérêt que l'on prenait à la lecture de Tite-Live. L'un d'eux, assez curieux, se trouve dans la préface d'un recueil des Tacticiens latins, traduits en français par Nicolas Volcyr, dont j'ai parlé à propos de Végèce; cet homme, qui vivait dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, faisait partie de l'entourage des ducs de Lorraine. Volcyr invite dans cette préface, les rois et les grands capitaines à imiter Jules César qui «ne laissoit passer un seul jour qu'il n'estudia et a grosse difficulté des chemins, bruyant la guerre partout, il rédigeoit ses *Commentaires* par escript, ou il lisoit et dictoit ou escoutoit souventesfois les aultres quand ilz lisoient; ce mesme que nous avons oy dire a noz pere de recente mémoire avoir esté fait par feu Charles, duc de Bourgogne au siècle devant Nanci et aultre part, ou il recoloit les hystoires de Tite-Live et Caesar...»

L'œuvre de Bersuire fut amplement répandue par l'imprimerie. Jean Dupré en publia une édition, en 1486 et 1487. La langue a été rajeunie, le texte parfois très légèrement modifié, sans jamais porter la trace d'une révision véritable. À la fin du volume, on a ajouté la traduction de Bruni par Jean Lebesgue. En 1515, Guillaume Eustache et François Regnault donnèrent une nouvelle édition, où la préface de Bersuire et le glossaire ont été supprimés (à ce moment les lecteurs avaient une expérience suffisante de l'Antiquité et le vocabulaire historique français était assez affermi pour qu'il ne fût plus nécessaire de tout expliquer). L'histoire de la *Guerre punique* a repris la place qu'elle avait dans les manuscrits, entre la première et la troisième décade. La quatrième décade est complétée par un dixième livre emprunté à d'anciennes compilations d'histoire ancienne. Le tout a été réimprimé sans changement, en 1530, par Galliot Dupré. Il a fallu attendre beaucoup plus tard pour que paraissent des traductions nouvelles : Jacques Bouju commença, pour François 1<sup>er</sup> et Henri II, vers 1547-1548, une traduction qui en est restée au premier livre. C'est seulement en 1582



qu'Antoine de la Faille publia à Genève un Tite-Live français. Son travail, dès 1583, fut concurrencé par celui de Blaise de Vigenère, qui s'est imposé pendant de longues années. Ainsi, du milieu du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup>, la traduction de Bersuire n'a pas cessé de servir.

Ce n'est pas tout. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou dans les toutes premières années du XVI<sup>e</sup>, Antoine Vérard a publié, avec le titre *Les gestes romaines*, et sous le nom de Robert Gaguin, le prieur général de l'Ordre des Trinitaires, qui a joué le rôle que l'on sait dans les premiers moments de l'humanisme français, une traduction de la troisième décade de Tite-Live. Seulement, dès qu'on ouvre ce livre, on s'aperçoit que si le nom de Gaguin figure sur la première page, vient ensuite la traduction de Bersuire, à peine retouchée. Nous sommes en présence d'une supercherie littéraire dont on ne sait si elle est dûe à Gaguin ou à Vérard. Il est bien probable que Vérard, d'ailleurs coutumier du fait, voulant faire une affaire et se disant que le nom de Bersuire n'attirerait pas les clients, a abusé de celui de Gaguin, qui était peut-être déjà mort à ce moment.

Les avatars de l'œuvre du prieur de Saint-Éloi ne sont pas finis. Jean Mansel, qui fut receveur de Hesdin pour le compte du duc de Bourgogne, avait publié des *Histoires romaines*, terminées en 1454 et offertes alors à Philippe le Bon. Quelques années plus tard, Mansel reprit ce travail et l'incorpora dans un traité beaucoup plus vaste, une histoire universelle à laquelle il donna le titre de *Fleur des histoires*. Ces deux ouvrages sont représentés encore aujourd'hui par une trentaine de manuscrits et diverses impressions; il s'agit donc d'un ouvrage (surtout la *Fleur des histoires*) diffusé largement, malgré sa masse. Or pour les périodes traitées par Tite-Live, Mansel a purement et simplement introduit dans ses *Histoires romaines* le texte même de l'historien latin, et au lieu de s'imposer la tâche de faire une traduction nouvelle, il a pris sans le dire celle de Bersuire. Un autre personnage, originaire de Tournai, celui-là, Henri Romain, dit dans la préface d'une histoire générale intitulée *Compendium historial* être l'auteur d'un abrégé des décades de Tite-Live. Cet abrégé, qui existe en effet, mais demeure anonyme dans les manuscrits, n'a pas été fait sur le texte latin : c'est un résumé de la traduction de Bersuire, dont Henri Romain affirme, suivant une formule assez curieuse, avoir retiré la «soustance moele». Ce n'est pas tout à fait la «substantifique moelle», mais nous sommes sur la voie, et je ne sais si les commentateurs de Rabelais ont connu ce précédent. On voit par tous ces détails que la traduction de Bersuire a

été fort apprécié en France.

Elle dépassa bientôt les frontières du royaume. Il y en avait déjà un exemplaire en Grande Bretagne dès 1397. Le British Museum conserve ceux du roi d'Angleterre, qui viennent du château de Richmond. En 1427, Bedford, qui gouvernait la France au nom d'Henri VI, envoya à son beau-frère, Humphrey de Gloucester, un des Tite-Live qui avaient appartenu à Charles V, celui-là même qui, revenu en France dans des conditions mal éclaircies, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Nous savons d'autre part qu'Humphrey était un admirateur de l'historien latin, qu'il lisait dans la traduction de Bersuire. Dans une lettre adressée en 1445 à Alfonse V d'Aragon, roi de Naples, il déclare que l'ambassadeur de son royal correspondant, étant venu lui rendre visite, l'avait trouvé lisant Tite-Live en français : «... cum dominus Philippus Boyl legatus tuus proximis ad me visitandum venisset, et forte Titi-Livii libros ex latino in gallicum sermonem conservos legerem, quos ipse de Romanorum gestis ab urbe condita scripsit, atque in tuae virtutis sermonem incidissemus, quam audire atque extolli mirifice delector, tu occuristi mihi dignus... libri munere...». La lettre annonce ensuite l'envoi à Naples d'un exemplaire, dont on ne nous dit malheureusement pas s'il était en français ou en latin.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacques V d'Écosse, ayant commandé à Bellenden de traduire Tite-Live en anglais (1533), celui-ci s'aïda du travail du prieur de Saint-Éloi.

Un exemplaire a été emporté en Bohême par Charles IV lors de son dernier voyage en France, en 1378. Et en Italie, nous voyons, en 1368 ou 1369, Francesco di Carrara demander à Francesco et à Lodovico Gonzaga le prêt d'un Tite-Live en français qu'il souhaitait faire transcrire (il s'agissait peut-être d'ailleurs, non de la traduction de Bersuire, mais de la première traduction française dont il a été déjà parlé). Nous en trouvons aussi un dans la bibliothèque des Este à Ferrare. Mais l'Italie possédait alors en sa langue une bonne traduction, la première décade dûe à Filippo da Santa Croce, la troisième et la quatrième à Boccace. Aussi l'œuvre de Bersuire ne se répandit guère dans ce pays.

L'inverse s'est produit en Espagne. Dès 1380, nous voyons l'infant Juan écrire à Charles V, à Jean de Berry, à Gian Galeazzo Visconti pour essayer de se procurer un Tite-Live en français. On ne s'est pas contenté de rechercher des copies de la traduction française. Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, on l'a traduite en catalan. Paul Meyer a signalé depuis

longtemps un exemplaire de ce travail. À côté de la traduction catalane, nous avons une traduction castillane, exécutée elle aussi sur le texte de Bersuire, par le chancelier de Castille, Pedro López de Ayala, entre 1390 et 1406. Cette œuvre a été imprimée à deux reprises, en 1497 et en 1517. Enfin, dès 1429, don Rodrigo Alfonso Pimentel, comte de Benavente, résuma en un volume la traduction d'Ayala, comme Henri Romain avait résumé la traduction de Bersuire. Donc c'est, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, à travers le travail commandé par Jean le Bon que les lecteurs de langue espagnole ont connu Tite-Live<sup>7</sup>.

L'histoire de la traduction de Valère-Maxime est du même ordre. Nous ne pouvons pas en suivre aujourd'hui la diffusion de façon aussi régulière, mais cela tient sans doute à ce que notre recherche est moins avancée. Un premier volume, offert en 1375 à Charles V par Simon de Hesdin, ne contenait que les quatre premiers livres de l'auteur latin. Une copie fut déposée à la librairie du Louvre d'où elle sortit en mars 1380 au bénéfice du duc d'Anjou, mais il ne semble pas que d'autres exemplaires aient alors circulé : du moins, ils ont aujourd'hui disparu. Par la suite, Simon de Hesdin continua sa traduction. Il mourut en 1384. Est-ce la mort de Charles V, est-ce celle de Simon de Hesdin qui arrêta le travail? Toujours est-il que celui-ci fut interrompu après le VII<sup>e</sup> livre. Il ne fut terminé que plus tard, en 1404, à la demande de Jean de Berry, par Nicolas de Gonesse. Les sept premiers livres se répandent d'abord. En 1397, Gilles Malet en vend un exemplaire à Louis d'Orléans. Nous avons encore six copies où l'œuvre est dans cet état; deux remontent au XIV<sup>e</sup> siècle et sont sans doute antérieurs au travail de Nicolas de Gonesse, quatre sont beaucoup plus tardives, et ont été exécutées alors que les exemplaires complets étaient déjà en circulation, ce qui semble vouloir dire que l'on n'a pas su partout leur existence. Ce détail jette un peu de lumière sur la façon dont une œuvre pouvait se diffuser et sur le peu d'information bibliographique que l'on avait. On trouve aussi des exemplaires, comme celui qui est conservé à Iéna, où l'on a mis bout à bout, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, une copie de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle qui donne seulement le texte de Simon de Hesdin, et une transcription bien plus récente de la partie due à Nicolas de Gonesse. À partir du moment où l'ouvrage a été complet, il s'est répandu de

---

<sup>7</sup> On nous permettra de renvoyer, pour tout ce qui concerne l'œuvre de P. Bersuire, au t. 39 de *l'Histoire littéraire de la France*.

façon très large. Nous en trouvons tout naturellement un exemplaire chez Jean de Berry, puisque c'est lui qui en avait commandé l'achèvement. Cinquante et un manuscrits, à ma connaissance, sont à ce jour conservés, et s'échelonnent entre les premières et les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle. Jean sans Peur dépensa 150 florins, ce qui est à l'époque une assez grosse somme, pour en acheter un à un libraire de l'Université de Paris. Son fils Philippe se procura d'autres exemplaires. Nous en trouvons chez tous les grands bibliophiles. En Bourgogne, par exemple : Antoine de Bourgogne, Philippe de Croy, Louis de Bruges, Wolfart de Borselle et bien entendu, Edouard IV d'Angleterre, Jean le Gros, de Bruges, trésorier de la Toison d'or, Guillaume de la Baume, seigneur d'Illems, chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Je signale, au passage, un exemplaire qui, en 1475, appartenait à Philippe de Comynnes, mais je crois inutile de donner une liste des anciens possesseurs connus<sup>8</sup>; elle recoupe largement celle qui a été dressée à propos de Tite-Live.

Le texte a été très lu. M. Lecourt a montré, dans plusieurs articles, qu'Antoine de la Salle avait pillé la traduction de Valère-Maxime et s'en était approprié des morceaux entiers. On trouverait sans doute aisément d'autres emprunts du même ordre. Les éditions sont nombreuses : Paris 1476, 1485, Lyon 1485 et 1489, enfin Paris 1500. C'est seulement en 1525 que le travail de Simon de Hesdin et de Nicolas de Gonesse fut concurrencé par un abrégé en français de Valère-Maxime et en 1548 qu'une traduction nouvelle l'a complètement remplacé. L'œuvre commandée par Charles V avait servi pendant un siècle et demi.

Il n'y avait pas de raison pour que notre texte se répande en Italie, puisque les Italiens avaient à leur disposition deux traductions de Valère-Maxime en leur langue. Dans la Péninsule ibérique, nous trouvons, comme pour le Tite-Live, des exemplaires français : ceux du connétable de Portugal (1460) et du prince de Viane. Et, malgré l'existence de la traduction catalane d'Antoni Canals et de ses transcriptions castillanes, l'œuvre de Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse fut traduite en castillan. En 1466, l'ambassadeur des rois d'Aragon et de Castille auprès du duc de Bourgogne, mossen Ugo de Urries, emprunta au

---

<sup>8</sup> En attendant sa publication, on trouvera dans l'article de M. Lecourt, *Une source d'Antoine de la Salle, Simon de Hesdin*, dans *Romania*, t. 76, 1955, p. 40, l'essentiel de la bibliographie relative à cette œuvre.

duc un exemplaire sur lequel il exécuta, dit-il, sa tâche en six mois. On ne peut savoir s'il disait vrai; de toute façon, pour apprécier la langue des traducteurs et leur savoir faire, il serait bon de connaître le temps passé à leur travail; la hâte a pu être responsable de bien des faiblesses.

La traduction du *De quattuor virtutibus* du pseudo-Sénèque, attribuée à Jean Courtecuisse ou à Laurent de Premierfait, eut beaucoup de succès et nous en avons des impressions jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle; inversement, celle du *De remediis fortuitarum* fut beaucoup moins répandue : nous n'en avons que deux copies. Il est à noter que cette œuvre fut, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, remaniée, avec une préface nouvelle, à l'intention de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Sous cette nouvelle forme, elle connut une petite diffusion en milieu bourguignon : nous la trouvons entre autres entre les mains de la duchesse Marguerite d'York, femme de Charles le Téméraire, et d'Antoine de Bourgogne<sup>9</sup>.

Dans la préface de sa traduction du *De senectute*, Laurent de Premierfait déclarait à Louis de Bourbon qu'il était le seul homme sage du royaume, que la folie des jeunes hommes qui se disputaient le pouvoir risquait d'avoir sur le pays des conséquences catastrophiques. Le traducteur crut devoir offrir également son livre à Charles VI, mais, évidemment, il rédigea pour cet exemplaire un préface d'un tout autre ton. Deux copies de ce volume ont survécu<sup>10</sup>; ne nous étonnons pas de trouver l'une d'elles à la cour de Bourgogne : la bibliothèque du roi approvisionne les bibliothèques princières. Inversement, c'est la traduction avec la préface à Louis de Bourbon qui s'est répandue; j'en connais vingt-deux manuscrits, avec malheureusement très peu de précisions, pour le moment, sur leurs anciens possesseurs. Cette traduction du *De senectute* groupée avec celle du *De quattuor virtutibus* du pseudo-Sénèque et avec le *Compendium historial* d'Henri Romain servit à constituer une sorte de manuel d'histoire et de morale antiques, préparé sans doute pour Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Ce recueil a reçu un nom bizarre, le *Mignon*, et a été plusieurs

---

<sup>9</sup> Bruxelles 9359-9360. – Bruxelles 11043-11044. – Oxford, Douce 365 (cf. K. Chesney, dans *Medium aevum*, t. 20 (1951), p. 11-39). – Vesoul 91.

<sup>10</sup> Bruxelles 11127; La Haye 128. C. 3.

fois copié<sup>11</sup> Il y en avait un exemplaire parmi les livres en vente chez un marchand libraire de Tours qui, vers 1460, tenait boutique devant l'hôtel du Dunois<sup>12</sup>. Il faudra attendre 1537 pour avoir une nouvelle traduction du *De amicitia*. Vérard a imprimé en 1506 la traduction du *De senectute* par Laurent de Premierfait, et ce travail ne sera remplacé qu'en 1539.

La plupart des ouvrages offerts à Charles le Téméraire au moment où il prit possession des états de la maison de Bourgogne : les traités de gouvernement, *Hiéron*, traduit par Charles Soillot, *Cyropédie*, traduite par Vasque de Lucène, *Lettre de Cicéron*, et le César de Jean Duchesne, ne sont pas sortis du milieu bourguignon. Le fait se vérifie pour d'autres œuvres, de nature différente, parues en Flandres depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Inversement, le Quinte-Curce de Vasque de Lucène (1468) a connu un succès immédiat, général et durable, dû peut-être à la popularité de la légende d'Alexandre. On en connaît trente-deux manuscrits et six éditions de 1500 à 1555. On n'a pas traduit, à ce qu'il me semble, le texte de Quinte-Curce avant 1614. Il faut dire que l'œuvre de Vasque de Lucène, très soignée, avait profité des connaissances accumulées par les humanistes italiens dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Les traductions par Oresme des traités d'Aristote, livres beaucoup plus savants que ceux que nous avons envisagés jusqu'ici sont représentés par d'assez nombreux manuscrits (*Économiques*, dix; *Politiques*, dix-sept; *Éthiques*, vingt et un), mais ceux-ci, fait significatif, sont beaucoup moins nombreux que les Tite-Live et les Valère-Maxime, par exemple, que nous avons conservés. Antoine Vérard les a imprimées en 1488 et 1489. De nouvelles traductions n'ont paru qu'après 1550.

On voit, au terme de cette revue, que, si peu de textes classiques ont été traduits, la plupart de ceux qui l'ont été ont connu un large succès. Il serait très intéressant de préciser maintenant à qui ils ont servi. Certainement aux grands seigneurs, dont nous avons conservés les exemplaires, qui les lisaient ou se les faisaient lire : nous avons plusieurs témoignages là-dessus; j'en ai cité quelques-uns, on pourrait en alléguer d'autres. Mais on peut se demander si un public plus large n'y avait pas recours. On savait en effet peut-être moins bien le latin,

---

<sup>11</sup> Chantilly 282 (anc. 491). – Genève 93. – Paris, Bibl. nat. 9186.

<sup>12</sup> Publié par A. Chéreau, Paris 1868.

en France, au Moyen Âge, qu'on ne le croit généralement. Bien sûr, on écrivait des chartes en latin, les théologiens maniaient avec fermeté la langue scolastique, mais lire saint Thomas avec une très grande pénétration et éclaircir toutes les subtilités du *Codex juris civili* ou du *Codex juris canonici* n'était pas une bonne préparation à la lecture des textes classiques. On les connaissait encore fort bien en France au XII<sup>e</sup> siècle. Du commencement du XIII<sup>e</sup> à la seconde moitié du XV<sup>e</sup>, mises à part certaines exceptions éclatantes, il semble bien qu'on les ait quelque peu oubliés. Nous manquons d'études précises, mais je voudrais en donner deux indices : l'un est fourni par les traducteurs eux-mêmes. Ils se plaignaient tous, et M. J. Rychner vient justement d'insister là-dessus<sup>13</sup>, de la difficulté des textes qu'ils ont traduits. C'est peut-être pour mieux faire estimer leur mérite, mais il semble bien y avoir quelque vérité et pas seulement le développement d'un thème littéraire dans leur remarque qu'ils sont gênés par «les constructions si suspensives, si tranchées et si brièves», comme dit Bersuire. Voici d'autres exemples. Jacques Bauchant, traducteur de Sénèque : «Ja soit ce que ce livre soit petit en escripture, toutesfois il m'a esté assez duiet en translacion, tant pour ce que je n'ay peu trouver vrais exemplaires ne du tout semblables mais les uns plus contenans et autrement que les autres, tant pour ce que le stile est grief et estrange quant a moy, et especialment pour la foiblesse de mon jugement et de ma petite science...»<sup>14</sup> Simon de Hesdin déclare que sa traduction ne sera peut-être pas très exacte et ne suivra pas étroitement le latin, «et les causes si sont la brieve et estrange maniere de parler, la difficulté du latin et le merueilleus stile du livre. Et pour ce est mon entente de translater le de sentence a sentence, et de faire de fort latin clair et entendable romant, si que chascun le puist entendre...»<sup>15</sup> Laurent de Premierfait trouve que le *De senectute* de Cicéron fut écrit en «langaige latin par grant artifice et de sentences moult grieves et soubtiles»<sup>16</sup> et ainsi de suite. Le latin classique paraissait difficile, il semble, surtout parce que la construction était

---

<sup>13</sup> Cf. *supra* Jean Rychner, *Observations sur la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire*.

<sup>14</sup> L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. 1, Paris, 1909, p. 90.

<sup>15</sup> D. Delisle, *Recherches...*, t. 1, p. 114.

<sup>16</sup> Paris, Bibl. nat., fr. 1020, fol. 3.

ramassée, pas toujours symétrique : une phrase de Tite-Live, où, de deux subordonnées parallèles, l'une était introduite par une conjonction tandis que le verbe de l'autre était au participe, paraît contraire aux habitudes d'expression médiévales. Oresme fournit en quelque sorte la contre-épreuve : il traduit de l'Aristote sur un texte rédigé en latin du XIII<sup>e</sup> siècle, et ne songe à se plaindre que des difficultés de fonds, non de forme. D'autre part des commentaires d'auteurs classiques, comme ceux de Trevet sur Tite-Live ou Sénèque, qui ne sont pas, dans l'esprit de leurs auteurs, des livres d'enseignement, restent au niveau des traductions juxtalinéaires que nous cachions autrefois sous nos pupitres. En 1348 par exemple, un certain Jean Bolant entreprit de commenter en français les *Métamorphoses* d'Ovide : quelques lignes tirées du début du livre III donneront une idée de ce travail. Le père d'Europe demande à Cadmus, son fils, d'essayer de retrouver la jeune fille que vient de ravir Jupiter :

«*Iamque Deus posita fallacis imagine tauri se confessus erat rura tenebat cum pater ignarus Cadmo perquirere raptam imperat et poenam, si non inveniatur, addit exilium, facto pius et sceleratus eodem...*»

*Iamque Deus posita fallacis ymagine tauri etc.* Superius habuimus quomodo Jupiter rapuit Europam et quomodo mare transivit. In ista lectione habemus quomodo mare transacto Jupiter dimittens tauri formam se demonstravit esse deum Europe; postea continetur quomodo Agenor fuit dolens de sua filia Europa; postea continetur quomodo misit suum filium Cadmum ad eam querendum; postea... et multa alia que videbuntur exponendo litteram.

*Que deus*, scilicet Jupiter erat confessus (regehis gallice) *se iam et imagine* id est figura tauri fallacis (decevable gall.) *deposita* (jus mise gall.) quia decepit Europam sub ymagine tauri et ille Jupiter *tenebat rura*, id est campos, *Dictea* (Dicteiens gall.) id est ita dicta. *Cum pater etc.* Que cum pater, scilicet Agenor, *ignarus* (mesconneus gall. Vel non sachant) *imperat* id est jubet *Cadmo* id est suo filio *perquirere raptam* (icele ravie) scilicet Europam et ille Agenor *addit penam* scilicet exilium *si non inveniatur* (si ne l'a ratrouvee



gall.) ...<sup>17</sup>»

Les *Métamorphoses* sont ainsi d'un bout à l'autre accomodées. Or, en 1348, en Italie, Pétrarque avait déjà fait quelques-unes de ses plus belles conquêtes. Dès lors, les traductions pouvaient n'être pas seulement utiles aux grands seigneurs qui payaient les traducteurs et faisaient exécuter de luxueux manuscrits : elles étaient de nature à rendre service à beaucoup de bons esprits qui savaient du latin certes, mais pas assez pour être en mesure de lire couramment les grandes œuvres antiques. Tout ceci aurait besoin de développements et de justifications. Je me borne à indiquer ici une direction de recherche. Quoi qu'il en soit, les faits déjà bien établis permettent deux conclusions qui me paraissent solides.

Les *Faits des Romains*, Tite-live, Valère-Maxime, à un moindre degré le traité d'art militaire de Végèce, plusieurs autres traductions encore ont été largement répandus. Le XV<sup>e</sup> siècle a vu en outre proliférer de façon surprenante des compilations d'histoire ancienne que je n'ai pas le loisir d'étudier ici, mais dont la rédaction paraît bien en relation avec l'intérêt éveillé par nos traductions et en a multiplié l'efficacité. Ces travaux ne faisaient peut-être pas connaître ce qu'il y a de plus universel, de plus humain dans la littérature antique, mais ils ont familiarisé le public avec des noms, des faits, l'ont disposé à accueillir des œuvres plus fortes. Cette présence de l'Antiquité, souvent anecdotique ou fantaisiste, a été une préparation à des conquêtes plus hautes, à l'humanisme tel qu'il s'est développé au XVI<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, et c'est une autre conclusion qui apparaît au terme de cet exposé, les œuvres médiévales comme l'*Ovide moralisé* en prose, les traductions de Bersuire, de Simon de Hesdin, de Laurent de Premierfait ont trouvé des lecteurs jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Il n'y a pas, semble-t-il, dans le goût du grand public, de coupure avant cette date.

---

Source : Fourrier, Anthime. (dir.) (1964), *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*. Actes du colloque organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 29 janvier au 2 février 1962, Paris, Lib. C. Klincksieck, p. 247-262.

---

<sup>17</sup> Paris, Bibl. nat., lat. 16238, fol. 28 a.